Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

### Département de la Corrèze

### Commune de SAINT AUGUSTIN

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-45

#### Date de convocation:

9 décembre 2022

Membres en exercice: 10

Présents: 9 Représentés: 0 Votants: 9

Exprimés: 9 Votes Pour: 9

Vote Contre: 0

# Séance du 16 décembre 2022

Le 16 décembre 2022 à 19 H 00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX, Maire.

Présents: Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Martinie, Maison, Bouillon, Mmes Monédière, Géraudie, Bourzeix.

**Absents: Mme BENESTEAU** 

Isabelle Monédière a été désignée secrétaire de

séance

# **OBJET**: Travaux bâtiment La Poste

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la mise en concurrence des entreprises pour les travaux du bâtiments La Poste.

Le Conseil Municipal approuve le choix des entreprises ci-dessous :

Lot 1 - voirie:

Mallet à Brive-La-Gaillarde : 7 972,51 € HT soit 9 567,01 € TTC

-Lot 2 - démolitions gros œuvre :

SAS Martinie et fils à Gimel les Cascades : 16 731,37 € HT soit 20 077,64 € TTC

Lot 3 - menuiseries extérieures

SAS Christian Cheze à Corrèze : 15 351,00 € HT soit 18 421,20 € TTC

Lot 4 - menuiseries bois

SARL Graille à Corrèze : 2 692,00 € HT soit 3 230,40 € TTC

Lot 5 - plâtreric peinture et faux plafonds

SARL Perreira à Tulle : 19 103,96 € HT soit 22 924,75 € TTC

Lot 6 - carrelage et faïence

SARL Caraminot O&C à Égletons : 5 215,00 € HT soit 6 258,00 € TTC

Lot 7 – électricité

SARL ERDE à Égletons : 16 658,00 € HT soit 19 989,60 € TTC

Lot 8 - chauffage plomberie

SAS Soubranne à Égletons : 37 394,65 € HT soit 44 873,58 € TTC

Le Conseil Municipal choisit ces entreprises pour effectuer les travaux précités aux prix indiqués et donne tout pouvoir à Mr le Maire pour entreprendre toutes les démarches pour la réalisation et le financement de ce projet (sollicitation d'aides auprès de l'état- Conseil Régional et du Conseil Départemental).

Le plan de financement de ce projet s'établit ainsi :

Subvention de l'état

53 200,00 €

Aide du Conseil Départemental

30 000,00 €

Région

24 000,00 €

**Emprunt et fonds propres** 

53 362,16 €

Total TTC 160 562,16 €

Le Maire.

M. AUBOIROUX.